

Monsieur le premier Ministre

Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75700 Paris

Pont-Scorff, le 06 février 2026,

Copie

*Madame la Ministre de la Transition Écologique
Monsieur le Préfet de la région Bretagne*

*Dossier suivi par Soazic DHORNE – Coordinatrice
coordination@appcb.fr - 06 03 60 30 19*

Objet : Conséquence du moratoire sur l'eau sur les instances locales de gestion de l'eau et soutien à la commission locale de l'eau de la Vilaine

Monsieur le premier Ministre,

Les présidents et présidentes des commissions locales de l'eau (CLE) de Bretagne expriment, par ce courrier, leur profond regret et dénoncent le moratoire national du 13 janvier, lequel suspend toutes les décisions relatives à la politique de l'eau et met à « l'arrêt le travail » des CLE. En outre, ils et elles expriment avec ferveur leur soutien à la CLE de la Vilaine, actuellement en phase de finalisation d'une procédure de révision du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) engagée depuis 4 ans, avec des ambitions fortes quant à la protection de l'eau sur leur territoire.

La Commission Locale de l'eau, véritable « parlement de l'eau » est un lieu de démocratie, d'échange et de travail collectif, qui prône la recherche du consensus, alors que de tels espaces sont rares. La CLE assure le pilotage, depuis l'élaboration jusqu'à la mise en œuvre, d'un document de planification essentiel pour la gestion de l'eau : le SAGE. Elle joue donc aujourd'hui pleinement le rôle défini dans la loi sur l'eau de 1992, lorsque l'Etat, dans le contexte des décentralisations successives, a souhaité que les territoires se prennent en main. Les CLE bretonnes constituent aujourd'hui une interface incontournable de l'ensemble des actions menées sur le sujet de l'eau et favorisent la coopération avec l'ensemble des acteurs de terrain.

La révision du SAGE Vilaine est l'aboutissement d'un long travail collectif, conduit depuis février 2022 dans un cadre strictement défini par la loi, associant l'ensemble des acteurs du territoire dans le cadre d'une démarche participative : élus, usagers, représentants du monde agricole, associations et services de l'État. L'ensemble des membres de la CLE, y compris les représentants de la profession agricole, relativement bien représentée, notamment par les coopératives, bien que leur présence ne soit pas obligatoire au sein des CLE, a pleinement participé à l'élaboration de ce projet. Ce travail concerté a permis de construire un projet équilibré, fondé sur la recherche de compromis et l'intérêt général, notamment la règle sur l'interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires sur les aires de protection de captage d'eaux initialement proposée par la chambre d'agriculture elle-même. Soumis au vote le 21 mars 2025, ce projet a recueilli une large adhésion démocratique, avec 39 voix pour, 18 abstentions et aucune voix contre. Malgré ce résultat sans équivoque, le moratoire que vous avez annoncé, Monsieur le Premier ministre, reporte la validation du projet de révision du SAGE Vilaine.

Nous regrettons cette décision, qui remet en cause le rôle même des CLE, ainsi que la légitimité des décisions prises collectivement à l'échelle locale, alors même qu'elles contribuent à une dynamique d'apaisement dans un contexte extrêmement tendu pour la profession agricole. Le blocage de ce dossier par l'État n'est pas recevable et n'est pas compris par les territoires.

Les présidents et présidentes des CLE expriment leur préoccupation face à ce qu'ils considèrent comme un déni de démocratie, révélant des incohérences et conduisant à la remise en cause des décisions prises à l'échelle locale. Ils soulignent la gravité d'une situation qui fragilise le SAGE Vilaine et, plus largement, affaiblit la protection de la ressource en eau sur les autres territoires.

Ils estiment, de plus, que cette situation porte atteinte à la démocratie locale et s'écarte des principes de la gestion concertée de l'eau, inscrits de longue date au cœur des politiques publiques françaises. Suspendre des décisions issues de processus démocratiques locaux, sous la pression de mouvements sectoriels, constitue un précédent inquiétant.

Ils et elles demandent au Gouvernement de respecter le travail des territoires et de permettre aux instances locales compétentes d'exercer pleinement leurs responsabilités. La gestion de l'eau ne peut se faire, ni dans la précipitation, ni par le gel arbitraire de décisions démocratiquement construites. Ils sollicitent la suspension sans délai de cette mesure contre-productive que constitue le moratoire.

Nous sommes à votre disposition pour échanger et nous vous prions d'agréer, Monsieur le premier Ministre, nos respectueuses salutations.

SAGE	Président de CLE	Signature
Argoat - Trégor - Goëlo	Monsieur Jean-Pierre GIUNTINI	
Arguenon - Baie de la Fresnaye	Monsieur Jean-Pierre OMNÈS	
Aulne	Monsieur Gaël CALVAR	
Baie de Douarnenez	Madame Gaëlle VIGOUROUX	
Baie de Lannion	Madame Annie BRAS-DENIS	
Baie de Saint Brieuc	Monsieur Jean-Luc BARBO	
Bas Léon	Monsieur Christophe BÈLE	
Bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne	Monsieur Christophe FAMBON	
Blavet	Monsieur Antoine PICHON	
Couesnon	Monsieur Joseph BOIVENT	
Elle, Isole, Laïta	Madame Danièle KHA	

Elorn	Monsieur Laurent PERON	
Golfe du Morbihan et Ria d'Etel	Monsieur Ronan LE DÉLÉZIR	
Léon-Trégor	Monsieur Guy PENNEC	
Odet	Monsieur Jean-Paul COZIEN	
Ouest Cornouaille	Monsieur Éric JOSSEAU	
Rance Frémur Baie de Baussais	Monsieur Bruno RICARD	
Scorff	Monsieur Bruno BLANCHARD	
Sud Cornouaille	Monsieur Roger LE GOFF	
Vilaine	Monsieur Michel DEMOLDER	